Conseil départemental des parents d'élèves des écoles publiques des Hauts-de-Seine

Année scolaire 2008/2009 – N°3 – 3 avril 2009

Aux présidents des conseils locaux,
Aux présidents des unions locales,
Aux administrateurs départementaux

Chers amis,

Nous vous informons que notre

45ème Congrès départemental

aura lieu le

Samedi 13 Juin 2009 à Châtillon

(un plan détaillé vous parviendra ultérieurement).

Le congrès départemental est un moment privilégié où nous faisons ensemble le bilan de notre activité de l'année passée et où nous nous fixons des objectifs et des perspectives d'actions pour les mois à venir. C'est pourquoi il est important que le **maximum d'adhérents et de conseils locaux y participent**.

Cette 1ère circulaire vous rappelle les règles statutaires de tenue de notre Congrès annuel et les documents préparatoires que vous devez fournir.

Des informations plus précises vous parviendront dans les prochaines semaines concernant la thématique centrale retenue pour nos débats et les modalités précises d'organisation de notre journée (lieu, horaires,…).

Le Congrès sera également l'occasion de **renouveler une partie de nos administrateurs départementaux**. Ceux-ci sont vos relais privilégiés dans chacun des bassins de formation, ils contribuent au rayonnement de notre association en la représentant dans différentes instances. Si l'implantation de la FCPE dans chaque école, collège ou lycée est le fruit du travail et de l'engagement de chacun d'entre vous, sachez qu'un(une) administrateur(trice) départemental(e) peut vous aider dans votre action locale (animations de réunion, information, coordination,…).

Nous espérons que vous serez nombreux à vouloir rejoindre notre conseil d'administration départemental afin de renforcer notre présence partout dans le département des Hauts-de-Seine. Rappelons que tout adhérent peut être candidat.

Aussi, comme prévu dans les statuts départementaux, nous vous adressons deux mois avant le congrès, **les fiches de candidature au conseil d'administration départemental et à la commission de contrôle des comptes.**

Nous vous adressons également les formulaires pour **l'établissement, avec l'appui de votre trésorier, du rapport moral et financier de votre Conseil local pour l'année civile 2008 (ou scolaire 2007/2008 selon vos possibilités**).
Ces documents doivent être retournés au CDPE 92 au plus tard le 13 mai 2009 (soit un mois avant le congrès).

➢**Rappel** : pour participer au congrès, ou faire acte de candidature, il faut s'être acquitté de sa cotisation pour l'année scolaire en cours. La clôture des adhésions déterminant le nombre de mandats et de délégués dont disposera chaque conseil local au Congrès interviendra un mois avant le Congrès, soit le **13 mai 2009**

Vous souhaitant une lecture attentive de ces documents, recevez, chers amis, nos chaleureuses salutations militantes.

Jean-Marie DAVID
Président départemental

Joaquim TIMOTEO
Secrétaire général

Information à garder comme document

71 rue Guynemer - 92130 Issy les Moulineaux
tél. 01 40 93 45 68 - Fax : 01 40 93 48 19 - email : fcpe.cdpe92@free.fr

CALENDRIER DES OPÉRATIONS STATUTAIRES

(conformément au règlement intérieur départemental)

- Règlement des adhésions :
La clôture des listes nominatives de règlement des adhésions 2007/2008 pour déterminer le nombre de mandats et de délégués pour chaque conseil local est effective **1 mois avant le** Congrès, soit **le 13 mai 2009.**
- Appel de candidatures :
L'appel des candidatures au Conseil d'administration départemental doit être adressé aux conseils locaux **deux mois avant le** congrès, soit pour **le 13 avril 2009.**
- Clôture des candidatures :
La clôture des candidatures est effectuée **un mois avant le** congrès, soit **le 13 mai 2009.**
- Rapport d'activité et Rapport financier :
Ces documents établis par le Conseil départemental sont portés à la connaissance des Conseils locaux, si possible **un mois avant le** Congrès, soit **le 13 mai 2009.**

DISPOSITIONS STATUTAIRES

(conformément aux statuts départementaux et au règlement intérieur modifiés le 20 décembre 1993)

Article 10 :
Le Conseil départemental est administré par un conseil comprenant 27 membres élus pour 3 ans par le congrès départemental et renouvelable par tiers chaque année.
Les membres sortants sont rééligibles.
Toute nouvelle candidature au conseil d'administration est proposée par le conseil local. Seul le congrès départemental a pouvoir de mettre fin au mandat des membres élus au conseil d'administration. Toutefois, tout membre du conseil d'administration qui, dans l'intervalle qui sépare deux congrès, n'aura pas assisté à la moitié des séances dudit conseil sans excuse valable sera considéré comme démissionnaire.

Article 11 :
Le congrès ou l'assemblée générale ordinaire a lieu une fois par an dans l'année scolaire.
Il comprend des délégués de sections locales et associations affiliées à raison de : **2 délégués par tranche de 20 adhésions, plus un délégué par 50 ou fractions de 50 adhésions effectivement acquittées un mois avant le congrès.**

La délégation comprenant au maximum le nombre de délégués défini ci-dessus disposera **de mandats à** raison de :

- deux mandats jusqu'à 11 adhésions,
- trois mandats de 12 à 25 adhésions,
- quatre mandats de 26 à 50 adhésions,
- plus un mandat par 50 ou fractions de 50 adhésions effectivement acquittées un mois avant le congrès.

Les membres du conseil d'administration disposent chacun d'un mandat. Seuls votent les présents, nul ne peut détenir le pouvoir d'un autre administrateur ou d'un autre conseil local.
L'assemblée générale ou congrès départemental entend et discute le rapport d'activité et le rapport financier du conseil départemental.
Elle approuve le rapport d'activité, les comptes de l'exercice clos, le budget de l'exercice suivant et fixe le montant de la cotisation annuelle. Elle délibère sur les questions mises à l'ordre du jour, pourvoit au renouvellement des membres du conseil départemental et désigne une commission de contrôle des comptes.
Son ordre du jour est établi par le Conseil départemental. Le rapport d'activité et le rapport financier sont adressés avant le congrès à chaque conseil local constituant le conseil départemental.

Article 13 :
Les assemblées générales sont souveraines et prennent les décisions qu'elles jugent utiles à la majorité simple des mandats validés. En cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante. Leur bureau est celui du conseil d'administration.

71 rue Guynemer - 92130 Issy les Moulineaux
tél. 01 40 93 45 68 - Fax : 01 40 93 48 19 - email : fcpe.cdpe92@free.fr

45ème Congrès départemental de la FCPE des Hauts-de-Seine
le 13 juin 2009 à Châtillon

Fiche de candidature
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DEPARTEMENTAL

***Ce formulaire est obligatoire**. Il doit parvenir au C.D.P.E. 92 au plus tard le **13 mai 2009**, par la poste (cachet de la poste faisant foi), ou être remis directement au CDPE.*

***Rappel : Article 10 des statuts départementaux**: "... les membres du Conseil d'administration sortants sont rééligibles, toute nouvelle candidature est proposée par le Conseil local..."*
***Article 10 du règlement intérieur départemental : "...** pour être candidat au conseil d'administration du conseil départemental, il faut avoir la double qualité de membre actif et de membre du congrès départemental. Les administrateurs sortants sont rééligibles. Tout nouveau candidat devra être présenté par son conseil local (extrait de délibération de la réunion du conseil local attesté par la signature du Président, Secrétaire et Trésorier du dit conseil...").*

---

*Le Conseil local :*_____
***Secteur d'enseignement** (entourer) :*
Maternelle - Elémentaire - Collège - Lycée – Lycée professionnel, Lycée technique.

de la ville : _____

Propose la candidature de :

*Nom :*_____*Prénom*_____*Age*_____

*Adresse :*_____

_____

*Téléphone :*_____

*Nombre d'enfants et leurs âges :*_____

_____

Responsabilité dans le mouvement parents d'élèves : OUI NON (entourer)

*Si oui, préciser :*_____

Délibération du Conseil Local en date du :_____

Noms et signatures

Président *Secrétaire* *Trésorier* *Candidat*

Cachet du conseil local

71 rue Guynemer - 92130 Issy les Moulineaux
tél. 01 40 93 45 68 - Fax : 01 40 93 48 19 - email : fcpe.cdpe92@free.fr

45ème Congrès départemental de la FCPE des Hauts-de-Seine
le 13 juin 2009 à Châtillon

Fiche de candidature
A LA COMMISSION DE CONTROLE DES COMPTES

Rappel : article 9 du règlement départemental : « … la commission de contrôle des comptes se compose de 3 membres. Elle se réunit au moins une fois par an, avant la tenue du Congrès. Les membres de la commission de contrôle des comptes sont élus en dehors des membres du conseil d'administration pour une durée d'un an renouvelable ».

Les candidatures devront parvenir au CDPE 92
Au plus tard le 13 mai 2009

Ce formulaire est indispensable à la prise en compte des candidatures

Candidature de :

*Nom :*_____*Prénom*_____*Age*_____

*Adresse :*_____

_____

*Téléphone :*_____

*Nombre d'enfants et leurs âges :*_____

_____

Cotisation versée à :
*Le Conseil local :*_____

de la ville : _____
Secteur d'enseignement *(entourer) : Maternelle - Elémentaire - Collège - Lycée – Lycée professionnel, Lycée technique.*

Fait, le …… A……..

Signature du candidat :

71 rue Guynemer - 92130 Issy les Moulineaux
tél. 01 40 93 45 68 - Fax : 01 40 93 48 19 - email : fcpe.cdpe92@free.fr

POUR INFORMATION AUX CANDIDATS
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DEPARTEMENTAL
A LA COMMISSION DE CONTROLE DES COMPTES DU CDPE

L'administrateur départemental

Qui est-il - Quel est son rôle?

Il est élu au Congrès départemental pour 3 ans.
Il est le relais entre les conseils locaux et le conseil départemental.
Il a la responsabilité, éventuellement avec d'autres administrateurs, d'une ou de plusieurs villes d'un bassin de formation et a pour tâches :

- *de veiller au rayonnement de la FCPE et d'informer de ses engagements,*
- *de susciter la création de conseils locaux dans les établissements scolaires,*
- *de suivre et d'aider l'activité de chaque conseil local,*
- *d'impulser la mise en oeuvre des décisions et orientations prises en Conseil d'administration départemental,*
- *de coordonner l'information et la communication entre les conseils locaux de la ville en collaboration avec l'union locale,*
- *d'être le représentant du conseil départemental auprès des différentes instances locales des partenaires du système éducatif (IEN, Mairie, associations).*

Le conseil d'administration du CDPE se réunit généralement deux fois par trimestre.

Le Conseil d'administration :

- *prépare, adopte et présente les rapports moraux et financiers au congrès,*
- *arrête le budget présenté par le bureau,*
- *désigne les commissions d'études,*
- *délibère sur les questions qui lui sont soumises par le bureau et sur les rapports établis par les commissions,*
- *désigne ses représentants au comité régional Ile-de-France et ses représentants aux structures de participation, académique, départementale et nationale,*
- *il statue de façon générale, sur toutes les questions pour lesquelles le congrès départemental l'a mandaté,*
- *élit parmi ses membres, dès la première séance qui suit la tenue du congrès départemental, au scrutin secret, un bureau composé d'un président et d'au moins un secrétaire général et un trésorier.*

La commission de contrôle des comptes

Les membres de la commission de contrôle des comptes sont élus par le congrès pour 1 an. La commission est convoquée chaque fois que nécessaire par le trésorier, statutairement une fois par an avant le congrès départemental, pour la vérification de l'ensemble des pièces comptables de l'exercice (l'année civile écoulée). Les membres de la commission de contrôle des comptes émettent un avis sur la gestion et sur les orientations politiques financières du CDPE.
L'avis de la commission est communiqué au Congrès départemental.

71 rue Guynemer - 92130 Issy les Moulineaux
tél. 01 40 93 45 68 - Fax : 01 40 93 48 19 - email : fcpe.cdpe92@free.fr

POUR LES CONSEILS LOCAUX QUI NE L'ONT PAS ENCORE FAIT…….

Article 7 des statuts Tous les ans, avant fin mars, chaque conseil local doit faire parvenir au CDPE 92 son bilan moral et financier de l'année civile écoulée. Toute association recevant des fonds publics est assujettie à un éventuel contrôle de la cour des comptes	**CACHET DU CONSEIL LOCAL**

COMPTE RENDU FINANCIER ANNEE CIVILE 2008
Du 1 janvier au 31 décembre 2008
(compte en année scolaire accepté – donc 2007/2008 – du 01/07/07 au 30/06/08)

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Cotisations, abonn. encaissés en 2008 (reversement au CDPE)		Cotisations abonnements encaissés (année civile 2008)	
Calendriers, matériel		Calendriers, matériel, guides....	
Enveloppes		Kermesse	
Tirages		Dons	
Kermesse		Subvention municipale	
Fonctionnement		Divers (préciser)	
Divers			
TOTAL (avant résultat)		***Total (avant affectation résultat)***	

Bilan du CLPE	
En caisse au 01/01/08	
En banque ou CCP au 01/01/08	
Résultat de l'exercice Bénéfice	
Résultat de l'exercice Perte (-)	
Total en caisse au 31/12/08	
Total en banque ou CCP au 31/12/08	
TOTAL Général	

Le total général doit correspondre à l'argent dont vous disposez en caisse ou en banque

NOTE: Les Conseils Locaux qui établissent leur bilan financier par année scolaire – et qui ne l'ont pas encore adressé au CDPE - peuvent adapter ce modèle de compte rendu

71 rue Guynemer - 92130 Issy les Moulineaux
tél. 01 40 93 45 68 - Fax : 01 40 93 48 19 - email : fcpe.cdpe92@free.fr

Rapport moral du Conseil local (article 7 des statuts)
Plan du Contenu :

*Nom du Conseil local :*_____

*Ville*_____

*Préciser les établissements concernés :*_____

_____

*Date de l'assemblée générale :*_____

*Composition du Bureau :*_____

_____

_____

_____

*Nombre d'adhérents, évolution :*_____

*Résultats des élections :*_____

_____

*Bulletins d'information :*_____

*Réunions du conseil local :*_____

*Activités :*_____

_____

*Rapport avec l'administration :*_____

*Rapport avec les enseignants :*_____

Rapport avec la municipalité (1er degré) ou avec la collectivité de rattachement (collège et lycée) :

_____

*Structure de l'établissement :*_____

_____

_____

71 rue Guynemer - 92130 Issy les Moulineaux
tél. 01 40 93 45 68 - Fax : 01 40 93 48 19 - email : fcpe.cdpe92@free.fr